

UFR Droit, Sciences Economiques et Gestion Une insertion contrastée selon les filières

Enquêtée au printemps 2001, trois années après la fin de leurs études, la promotion 98 des diplômés de l'Université de Nice-Sophia Antipolis est entrée sur un marché de l'emploi dans un contexte assez favorable. Par rapport à la promotion 94 qui a fait l'objet d'une enquête équivalente, l'insertion de ces jeunes diplômés est bien meilleure, mais en analysant plus particulièrement une des UFR – celle de Droit, Sciences politiques, économiques et de gestion" – on constate des disparités importantes entre les 3 filières qui composent cette UFR : les juristes (droit – sciences politiques), les économistes (sciences économiques et gestion) et enfin la filière AES. Déclassement, précarité de l'emploi et rémunération ne se conjuguent pas toujours comme on l'attend.

Une forte représentation des 3^{ème} cycles

Par rapport aux autres diplômés de l'UNSA, les étudiants de l'UFR Droit sortent plus fréquemment avec un diplôme de 3^{ème} cycle. En effet, en 1998, près de 45% des sortants de cette UFR sont diplômés d'un DEA, d'un DESS ou d'un doctorat contre un tiers pour l'ensemble de l'université de Nice.

Ce résultat favorable est imputable pour l'essentiel aux diplômés d'économie – gestion, qui sortent majoritairement avec un diplôme de 3^{ème} cycle (51%) ; en revanche, en droit-sciences politiques, ils ne sont qu'un tiers à sortir avec un diplôme de 3^{ème} cycle en poche.

Tableau 1 – Diplômes obtenus en 2001 par les étudiants de l'UFR de Droit

En % (ligne)	DEUG	2 ^E cycle	DEA DESS	Doct.	Eff
Droit, Sc Po	6.6	52.3	34.1	7.0	214
Eco, gestion	3.5	41.3	50.9	4.3	230
AES	0.0	100.0	0.0	0.0	32
UFR Droit	4.6	50.2	39.9	5.3	476
UNSA	10.1	55.4	29.2	5.3	1163

Plus de 88% des diplômés de l'UFR de droit en emploi au printemps 2001

C'est une situation proche de celle de l'ensemble des sortants de l'UNSA (86%) et des autres universités de province dans les mêmes filières (88.9%). Mais cette performance d'ensemble cache des disparités importantes entre filières.

Les économistes avec 93% de diplômés en situation d'emploi trois ans après la sortie connaissent sur ce critère d'appréciation la meilleure insertion. On ne relève d'ailleurs pratiquement aucune situation de chômage pour les 3^{ème} cycles d'économie ou de gestion (du moins sur l'échantillon interrogé), 97% se trouvant en situation d'emploi. Les juristes sont dans la moyenne de l'UNSA avec 85% de situations d'emploi. Par rapport à l'ensemble des diplômés de licence ou maîtrise de l'UNSA, la situation des diplômés d'AES est nettement moins favorable avec seulement les trois quarts en emploi, contre 84% pour les 2nd cycles, quelle que soit la filière de formation.

Tableau 2 – La situation professionnelle au printemps 2001

En % (ligne)	Emploi	Chômage	Inactif	Formation Reprise d'étude
Droit, Sc Po	85.0	10.3	0.0	4.5
Eco, gestion	93.0	2.2	2.2	2.6
AES	75.0	12.5	6.3	6.3
UFR Droit	88.2	6.5	1.5	3.8
UNSA	86.2	7.6	1.6	4.6
Autr. U.	88.9	7.0	1.7	2.3

Le taux de chômage en mars 2001 est seulement de 2.3% pour les économistes, de 10.8% pour les juristes et de 14.3% pour les diplômés de la filière AES. De manière assez inattendue, eu égard aux statistiques nationales sur ce point, les diplômées femmes connaissent un taux de chômage légèrement inférieur à celui de leurs collègues masculins (sensiblement équivalent pour les économistes des deux sexes, 10% pour les femmes contre 12% pour les hommes en

droit – sciences politiques et 11% pour les femmes contre 20% pour les hommes en AES mais cette forte différence est à prendre avec précaution car les effectifs enquêtés sont faibles).

Une insertion relativement rapide mais différente selon les filières

Les diplômés de l’UFR de droit et de sciences économiques auront mis en moyenne 4 mois pour trouver leur premier emploi.

C'est un mois de moins que l'ensemble des sortants de l'UNSA (5 mois). Cet emploi est d'ailleurs, pour la moitié d'entre eux, celui qu'ils ont 3 ans plus tard, lors de l'interrogation. Pour cette raison, les différences de caractéristiques entre l'emploi à la date de l'enquête et le premier emploi peuvent être atténuées. Autre point d'intérêt, les sortants de cette UFR Droit sont également plus de la moitié (53%) à être déjà en emploi lors de la fin des études.

Si l'on met en regard le temps d'accès au premier emploi et la durée de celui-ci, on peut construire une typologie associant rapidité d'accès à l'emploi et durée de cette emploi (cf. tableau 3). On qualifiera de « rapide » un premier emploi trouvé en 3 mois ou moins et d'emploi « long » un emploi ayant duré au moins un an. Cette situation sera la plus favorable. Inversement, la situation la plus défavorable sera celle qui associera un accès lent à l'emploi et une durée brève.

Selon ce critère, la situation apparaît assez favorable aux sortants de l’UFR de droit–sciences économiques. En effet, tous cycles confondus, leur accès est sensiblement plus rapide et sur des emplois dits longs (plus de 53% des sortants sont dans ce cas de figure, contre 48% pour l'ensemble de l'UNSA). Cependant, la filière AES connaît, de ce point de vue, une insertion difficile car près de 30% des diplômés sont dans la situation la plus défavorable, celle qui cumule un accès long à l'emploi et une durée courte de celui-ci.

Tableau 3: Accès au 1er emploi selon la filière de formation

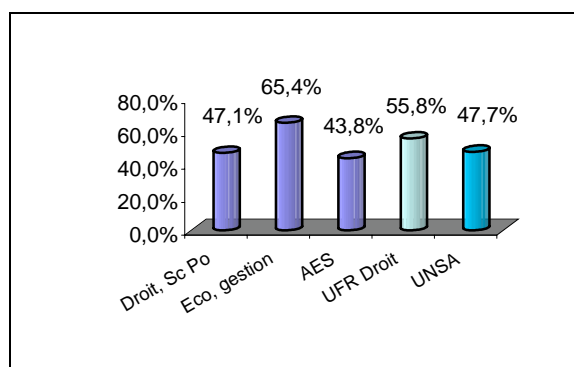
En % (ligne)	SANS EMPLOI	ACCES RAPIDE ET EMPLOI LONG	ACCES RAPIDE ET EMPLOI COURT	ACCES LENT ET EMPLOI LONG	ACCES LENT ET EMPLOI COURT	TOTAL
Droit, Sc Po	4.7	50.5	13.6	20.1	11.2	100%
Eco, gestion	0.9	57.8	18.7	16.1	6.5	100%
AES	0.0	40.6	21.9	9.4	28.1	100%
UFR Droit	2.5	53.4	16.6	17.4	10.1	100%
UNSA	3.6	47.8	19.7	15.9	13.0	100%

Les économistes : un 1^{er} emploi plus stable et moins de déclassement

Plus de la moitié des premiers emplois occupés par les sortants de l'UFR Droit peuvent être considérés comme stables (56% sont employés sous contrat à durée indéterminée, sous statut de fonctionnaire, ou à leur compte). A contrario, 44% de ces jeunes sont embauchés sur des contrats temporaires : CDD la plupart du temps, mais également emplois bénéficiant des dispositifs publics d'aide à l'accès à l'emploi ou encore missions d'intérim.

Si l'on regarde plus en détail la situation par filières on constate alors de fortes différences : ce sont les diplômés d'économie gestion qui sont les plus nombreux à être embauchés au premier emploi sur contrat stable (65%). Les filières droit–sciences politiques sont dans la moyenne de l'ensemble de l'université, alors que la filière AES est en deçà de cette moyenne générale.

Graphique 1 : Part de contrats stables pour le 1^{er} emploi connu après la fin des études



Au-delà de cette disparité entre filières, il existe également une forte inégalité entre hommes et femmes. Quelle que soit la filière de formation les femmes sont plus fréquemment sur des 1^{er} emplois à statut dit précaire (56% de contrats temporaires contre 32% pour les hommes).

Tableau 4 : Caractéristiques du 1^{er} emploi

En % (ligne)	Secteur public	Temps Partiel	Plus de 50 salariés
Droit, Sc Po	42.6	23.0	39.7
Eco, gestion	19,7	16.2	39.5
AES	43.8	37.5	43.8
UFR Droit	31.5	20.7	39.9
UNSA	38.3	29.0	37.3

Economistes et gestionnaires peu attirés par le secteur public

Les diplômés d'économie et de gestion sont peu nombreux à se diriger vers le secteur public (moins de 20%). Au premier emploi, le temps partiel est fréquent chez les diplômés d'AES, il est même majoritaire parmi les femmes diplômées de cette filière (55%).

Un taux de cadres assez élevé au premier emploi

Au premier emploi, la répartition par catégories sociales des sortants de l'UFR de droit – sciences

économiques est relativement proche de celle de l'ensemble des sortants de l'UNSA. Notons cependant un taux de cadres sensiblement supérieur ce qui est paraît en accord avec la forte proportion de sortants de 3^{ème} cycles dans cette UFR.

Les diplômés de licence et maîtrise de sciences économiques et gestion connaissent nettement moins de déclassement sur leur 1^{er} emploi que ceux d'AES (parmi lesquels plus de la moitié ont un statut d'employé ou d'ouvrier).

Quel que soit le niveau de diplôme obtenu, les économistes se retrouvent moins fréquemment déclassés, c'est-à-dire salariés sur des emplois d'exécution (employé ou ouvrier) que leurs homologues juristes. A l'opposé, l'ensemble des docteurs de sciences économiques ou de gestion sont embauchés sur des postes de cadres, contre seulement 69% pour les docteurs en droit.

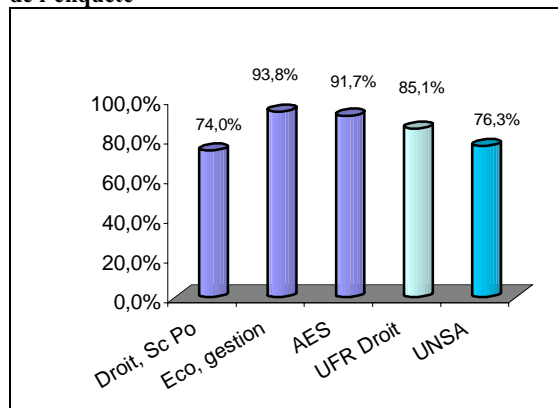
Tableau 5: La catégorie sociale du 1^{er} emploi

En % (ligne)	Indépend.	Cadres, prof.sup	Prof. interméd.	Employés / ouvriers	Total
Droit, Sc Po					
DEUG*	0.0	14.3	14.3	71.4	100%
Licence – maîtrise	1.9	20.8	34.0	43.4	100%
DEA –DESS	0.0	43.5	27.5	29.0	100%
Doctorat*	0.0	69.2	15.4	15.4	100%
Eco, gestion					
DEUG*	0.0	0.0	62.5	37.5	100%
Licence – maîtrise	5.5	28.6	24.2	41.8	100%
DEA –DESS	5.1	48.7	26.5	19.7	100%
Doctorat*	0.0	100.0	0.0	0.0	100%
AES					
Licence – maîtrise	0.0	15.6	31.3	53.1	100%
UFR Droit	2.8	35.0	27.6	34.6	100%
UNSA	2.1	31.9	27.0	39.0	100%

* la répartition des DEUG et DOCTORAT entre les différentes catégories professionnelles est à prendre avec précaution car les effectifs sont faibles

3 ans après la sortie, une stabilisation de l'emploi pour la très grande majorité des étudiants de l'UFR Droit...

La stabilisation dans l'emploi est nette 3 ans après la fin des études. Plus de 85% des emplois occupés le sont sur des contrats à durée indéterminée ou sur des postes de fonctionnaires (75% pour l'ensemble de l'université de Nice). Les diplômés d'AES occupent également massivement des postes stables (92%) mais avec un déclassement persistant : plus de la moitié d'entre eux ont des postes d'employés ou d'ouvriers.

Graphique 2 : Une faible précarité de l'emploi à la date de l'enquête

... et des juristes qui tirent leur épingle du jeu

D'une manière générale, à la date de l'enquête, près de la moitié des sortants de l'UFR Droit ont une position sociale de cadre ou de profession intellectuelle supérieure. Si l'on ajoute ceux qui ont un emploi de profession intermédiaire, on rassemble environ les trois quarts des sortants. Revers de la médaille, un peu plus d'un sortant sur cinq de cette même UFR Droit est confiné aux emplois d'exécution en étant la plupart du temps employé ou, plus rarement, ouvrier. Comparativement à l'ensemble des sortants de l'UNSA, ces chiffres globaux sont à l'avantage de l'UFR Droit.

D'évidence, ces chiffres varient avec le niveau de sortie : les moins diplômés sont ceux qui sont le plus

fréquemment déclassés, qu'il s'agisse de juristes, d'économistes ou de gestionnaires. Cependant, les titulaires d'un diplôme de deuxième cycle d'AES (licence-maîtrise) sont particulièrement nombreux à occuper des emplois de catégorie "employé" ou "ouvrier" : ils sont même majoritairement cantonnés dans ces emplois.

Le deuxième cycle ne conduit aux emplois de cadres qu'une minorité des diplômés des filières d'économie-gestion et d'AES mais, en revanche, les juristes sont plus avantagés de ce point de vue puisqu'une moitié d'entre eux parviennent à obtenir un statut de cadre avec une licence ou une maîtrise.

Tableau 6 : Catégorie sociale de l'emploi occupé 3 ans après

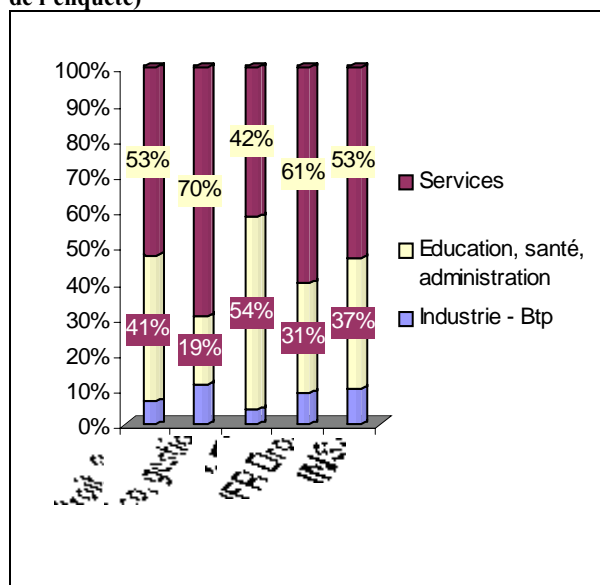
En % (ligne)	Indépend.	Cadres, prof.sup	Prof. interméd.	Employés / ouvriers	Total
Droit, Sc Po					
DEUG*	0.0	0.0	66.7	33.3	100%
Licence – maîtrise	6.2	51.9	14.8	27.2	100%
DEA –DESS	3.5	64.6	24.8	7.1	100%
Doctorat*	0.0	100.0	0.0	0.0	100%
Eco, gestion					
DEUG*	14.3	28.6	21.4	35.7	100%
Licence – maîtrise	5.5	23.1	33.0	38.5	100%
DEA –DESS	3.2	54.0	30.2	12.7	100%
Doctorat*	0.0	81.8	18.2	0.0	100%
AES					
Licence – maîtrise	4.2	20.8	25.0	50.0	100%
UFR Droit	4.6	47.9	25.2	22.3	100%
UNSA	3.3	42.8	28.8	25.4	100%
Autres universités de province (à filiales équivalentes)	0.5	39.4	32.1	26.8	100% (dont 1.2% d'indéterminés)

Une majorité d'étudiants insérée dans le secteur des services

Trois ans après la sortie des études, la majorité des étudiants de l'UNSA travaillent dans le secteur des services. Les sortants de l'UFR Droit ne font que renforcer cette tendance : 61% d'entre eux ont un emploi dans le secteur des services contre 53% pour l'UNSA.

De nouveau, les variations entre les différentes filières de l'UFR Droit sont considérables. Si 70% des économistes dans des entreprises du secteur tertiaire, les diplômés d'AES ne sont que 42% dans le même cas, la majorité de ces derniers se dirigeant plutôt vers le secteur administratif ou social.

Graphique 3 : De fortes différences sectorielles au sein de l'UFR de droit (emploi à la date de l'enquête)



Des salaires médians plus élevés pour les économistes et les gestionnaires

Le salaire croît avec le niveau de diplôme : ceci se vérifie pour les juristes, comme pour les économistes mais également pour l'ensemble des sortants de l'université de Nice-Sophia Antipolis. A niveau de diplôme égal, les économistes et les gestionnaires sont les mieux rémunérés de l'UFR Droit. En moyenne, les économistes reçoivent mensuellement 300 EUR de plus que les juristes, bien qu'ils soient nettement moins nombreux sur des postes de cadres que les juristes (23% de cadres contre 52%) : leur plus forte présence dans le secteur des services explique sans doute en partie ce différentiel de salaire.

Enfin, le salaire médian des diplômés d'AES (licence-maîtrise) largement inférieur au salaire médian des économistes et des juristes confirme ici le déclassement qui affecte un grand nombre d'étudiants issus de cette filière.

Tableau 7 : Salaire médian¹ de l'emploi à la date de l'enquête

En EUR	Droit Sc. pol.	Economie gestion	AES.	UNSA
DEUG*	1 159	1 524	-	1 067
Lic. Mt.	1 372	1 677	1 220	1 273
DEA DESS	1 507	1 836	-	1 766
Doctorat*	1 675	2 068	-	1 812

¹ Les montants de salaire mentionnés correspondent au salaire net mensuel (fixe+commissions le cas échéant). On l'appréhende à travers la médiane qui est un indicateur moins sensible aux extrêmes que la moyenne. En effet elle précise le niveau de salaire en dessous duquel on trouve la moitié de la population observée.

Une meilleure insertion en dehors de la région

Comme l'avait montré une précédente enquête (Frickey, Primon, 1998), les étudiants de l'UNSA s'insèrent majoritairement dans leur région de formation. En 2001, la tendance est similaire : seulement un tiers des diplômés de l'UFR de droit et sciences économiques occupe un emploi extérieur à la date de l'enquête². Ceux qui choisissent de partir sont essentiellement attirés par la région Ile-de-France (la moitié de ceux qui partent) où les conditions d'emploi sont généralement meilleures.

D'une manière générale, les caractéristiques des emplois locaux (régionaux) sont moins avantageuses pour les étudiants de de l'UFR Droit de l'UNSA. Quelques exemples : à la date de l'enquête, 82% des emplois régionaux sont stables (contrats à durée indéterminée ou statuts de fonctionnaires) alors que plus de 92% le sont à l'extérieur. De même 45% des emplois régionaux sont des emplois de cadres contre 54% des emplois hors PACA. Seuls les diplômés d'AES ne semblent pas connaître cette tendance (mais le nombre de répondants est faible).

Autre tendance générale : les 3^{ème} cycles connaissent une mobilité plus importante : 38% travaillent en dehors de PACA contre moins de 30% pour les 1^{er} et 2^{ème} cycle

Tableau 8 Emplois régionaux et emplois extérieurs

	% Contrats stables		% Cadres	
	Emplois régionaux	Emplois extérieurs	Emplois régionaux	Emplois extérieurs
Droit, Sc Po	68.8	85.7	35.0	44.6
Eco, gestion	90.9	100.0	55.9	67.2
AES	100.0	80.0	21.4	20.0
UFR Droit	81.6	92.5	45.0	54.1

² *Emploi régional* : emploi situé dans l'un des départements de la région PACA. Etant donnée la structure des emplois sur le plan géographique, l'emploi régional correspond majoritairement à l'emploi dans les Alpes-Maritimes.

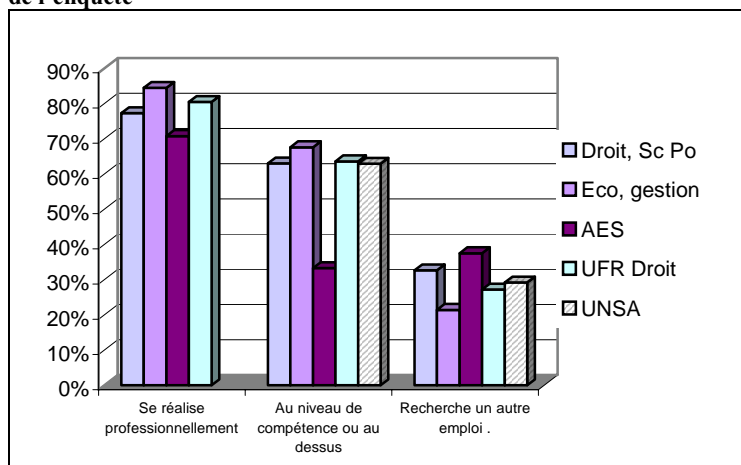
Emploi extérieur : à l'inverse de l'emploi régional, l'emploi extérieur est situé hors de la région PACA. Il représente majoritairement l'emploi localisé en Ile-de-France.

Une opinion sur l'emploi à l'image de leur insertion

En dépit de salaires légèrement inférieurs à ceux des économistes, 71% des diplômés en droit s'estiment être bien payés (69% en économie). Fort logiquement, pratiquement la moitié des étudiants d'AES ne sont pas satisfaits de leur rémunération (46%).

Les autres questions d'opinion de l'enquête reflètent assez bien les précédents critères d'insertion. Les économistes sont globalement les plus satisfaits de leur emploi à la date de l'enquête, malgré un déclassement assez fort. Les juristes se révèlent aussi satisfaits, malgré une propension à vouloir changer d'emploi (un tiers d'entre eux déclarent vouloir changer d'emploi) ; on retrouve ici la plus forte précarité du contrat de travail des diplômés de droit.

Graphique 4 : Leur opinion sur l'emploi occupé à la date de l'enquête



La source de données provient de l'enquête « Génération 98 » réalisée par le Céreq en 2001 auprès de tous les sortants du système éducatif. Afin de permettre des exploitations sur les sortants de l'université de Nice, une extension de l'échantillon a été réalisée sur les sortants de 2^{ème} et 3^{ème} cycles.

L'ensemble des individus de la base de sondage en 2^{ème} et 3^{ème} cycles à l'UNSA a fait partie de l'échantillon d'enquête, soit un total de 2 510 individus.

Concernant le diplôme obtenu (DEUG, DEA...) il ne s'agit pas nécessairement du diplôme obtenu l'année de sortie (en 1998). En effet si l'individu n'a pas obtenu son diplôme en 1997-98 il sera analysé avec le diplôme antérieur à sa « classe » de sortie. Ce qui signifie que les licences en échec seront considérées comme des diplômés de DEUG et les sortants de thèses non diplômés comme des diplômés de DEA. Il n'y a donc pas, dans cette enquête sur l'insertion des jeunes de l'UNSA, de sortants directs de DEUG.

Pour en savoir plus :

RECOTILLET I., SIGOT J.C., *Les diplômés de l'Université et l'emploi. Entrée dans la vie professionnelle des étudiants sortis de l'UNSA en 1998*, OVE-UNSA, février 2003.

CEREQ, *Géographie de l'insertion professionnelle. Plus de difficultés dans les régions du Nord et du Sud*, Bref No. 186.

CEREQ, *Quand l'école est finie...*, 2002.

OVE-UNSA, *UFR Droit, Sciences Economiques et Gestions, une insertion professionnelle difficile*, In-Folio No. 11

Responsable de l'étude : Alain FRICKEY
Dossier réalisé par Jean-Claude SIGOT
Octobre 2003

Les documents de l'OVE-UNSA sont consultables en ligne sur le site de l'Université de Nice-Sophia Antipolis : www.unice.fr/ove

Observatoire de la Vie Etudiante, Université de Nice-Sophia Antipolis,
Pôle Universitaire Saint-Jean d'Angély, 24 av. des Diables Bleus, 06357 Nice cedex 4
Tel : 04 92 00 11 78/80 – Fax : 04 92 00 13 94 – E-mail : denche@unice.fr